

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Construction du tramway 2ème Phase - Délocalisation de la Sarl SEREM 102 rue Carle Vernet à Bordeaux - Transaction - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Sarl SEREM gérée par Monsieur D. VILLARS, exploite depuis 1976 une entreprise d'équilibrage de pièces industrielles lourdes située 102 rue Carle Vernet à Bordeaux. La particularité de cette activité, dont le savoir-faire est reconnu au plan national, réside dans l'importance de la manutention des pièces à réparer en raison de leur volume qui peuvent être d'une longueur de 15 mètres tels des turbines de ventilation, des rouleaux de papeterie et des broyeurs.

Actuellement, pour permettre l'accès à cette entreprise des transporteurs livrant le matériel à traiter, des manœuvres délicates sont nécessaires qui paralysent momentanément la totalité de la voie publique qu'est la rue Carle Vernet. A ce jour, 5 à 6 rotations de transports routiers sont effectuées quotidiennement, sur ce site, par des camions semi-remorques.

Dans le cadre du passage de la ligne C du tramway rue Carle Vernet, les manœuvres ci-dessus évoquées ne pourront plus s'effectuer car incompatibles avec le bon fonctionnement du tramway qui passera sur cette voie et ne permettra plus l'utilisation totale de la voie pour effectuer les manœuvres d'accès précitées. Dans ces conditions, l'entreprise concernée qui ne pourra plus exercer son activité sur ce site et qui est appelée à se délocaliser sur un autre site a sollicité une aide financière de notre Etablissement Public.

Cette nouvelle situation constituant une atteinte au droit d'accès compte tenu du fait que le passage du tramway ne permettra plus à cette société d'effectuer les manoeuvres d'entrée en mobilisant l'emprise totale de la voirie, manoeuvres qui constituaient toutefois une tolérance, il pourrait être envisagé, à titre exceptionnel, de participer, pour partie, aux frais de délocalisation de ladite société par la voie transactionnelle dans les conditions ci-après définies :

L'état prévisionnel des frais à engager évalue le coût à 58 254 euros décomposé de la façon suivante :

NATURE DES DEPENSES	ESTIMATION EN €	PROPOSITION DE PARTICIPATION	%
- changement de la tension EDF du nouveau site	6 582	3 291	50 %
- pose d'un massif de redressement des surfaces sur le nouveau site pour stabiliser les appareils d'équilibrage	11 784	5 892	50 %
- frais de déménagement	30 570	20 380	66 %
- frais de préavis (3 mois de loyer ancien local)	4 818	2 409	50 %
- frais administratifs divers (nouveau logo adresse, papeterie, enseigne, etc...)	4 500	0	0 %
TOTAL	58 254	31 972	54,88 %

Le nouveau local situé sur la Commune de Mérignac, 5 rue Ferdinand de Lesseps, sera disponible en avril 2006. Le déménagement doit s'effectuer avant le début du chantier tramway sur le secteur de la rue Carle Vernet, soit avant juin 2006.

Un accord a été recherché avec la société SEREM sur une participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui pourrait être arrêtée à la somme de 31 972 euros, représentant 54,88 % du coût total de cette délocalisation.

Le financement sera assuré par les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transports – Chapitre 67 – compte 67180002 – CRB H340.

L'intéressé, pour sa part, accepte sans réserve, le règlement de l'affaire sur la base de l'indemnité dont il reconnaît expressément qu'elle le dédommage de l'intégralité du préjudice subi en raison des travaux du tramway et renonce à toute action contentieuse portant sur ce même préjudice.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le projet de transaction ci-joint, en application des articles 2044 et suivants du Code Civil avec la Sarl SEREM arrétant à 31 972 euros la participation de notre Etablissement Public au coût de la délocalisation du fonds de commerce situé 102 rue Carle Vernet à Bordeaux, au 5 rue Ferdinand de Lesseps à Mérignac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 MAI 2006**

M. ALAIN CAZABONNE

